

AVIS DE COURSE

SKIFF Cup
1er au 3 novembre 2019
Lac de SANGUINET
Club de Voile de Sanguinet
Grade : 49FX-5A / 49ER-5B / IND-4

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

3.1.1 Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australiens, 49er, 14 Pieds International, 49erFX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, RS600, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS100 10m2, RS100 8m2, RS300.

3.1.2 Tous les dériveurs avec un rating <= 1000.

3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire en ligne avant le 27 octobre 2019 minuit** sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>, compléter et valider le formulaire.

Après cette date une majoration de 10 € par bateau sera appliquée.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis jusqu'à la date limite (Cf. § 3.2) sont les suivants :
Ces prix comprennent un repas et un objet souvenir de la régata.

Classe	Montant
SKIFF SOLO	70 €
SKIFF DOUBLE	110 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : **Vendredi 1^{er} novembre de 9H30 à 12H00**. Règlement par chèque ou CB ce jour-là.

5.2 Jauge et contrôles : sans objet

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Vendredi 1 ^{er} novembre	14 H	Toutes
Samedi 2 novembre	11 H	Toutes
Dimanche 3 novembre	10 H	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et leurs annexes seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du **lundi 28 octobre 2019**. Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

Une ou plusieurs courses longues pourront être organisées en fonction de la météo. Les modalités seront précisées dans les IC et par avenant.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9.3 Le classement se fera en temps compensé selon la table de rating FFVoile disponible dans le logiciel de classement Freg.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers du classement général ainsi qu'au 1^{er} équipage féminin et au 1^{er} solo.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régate.

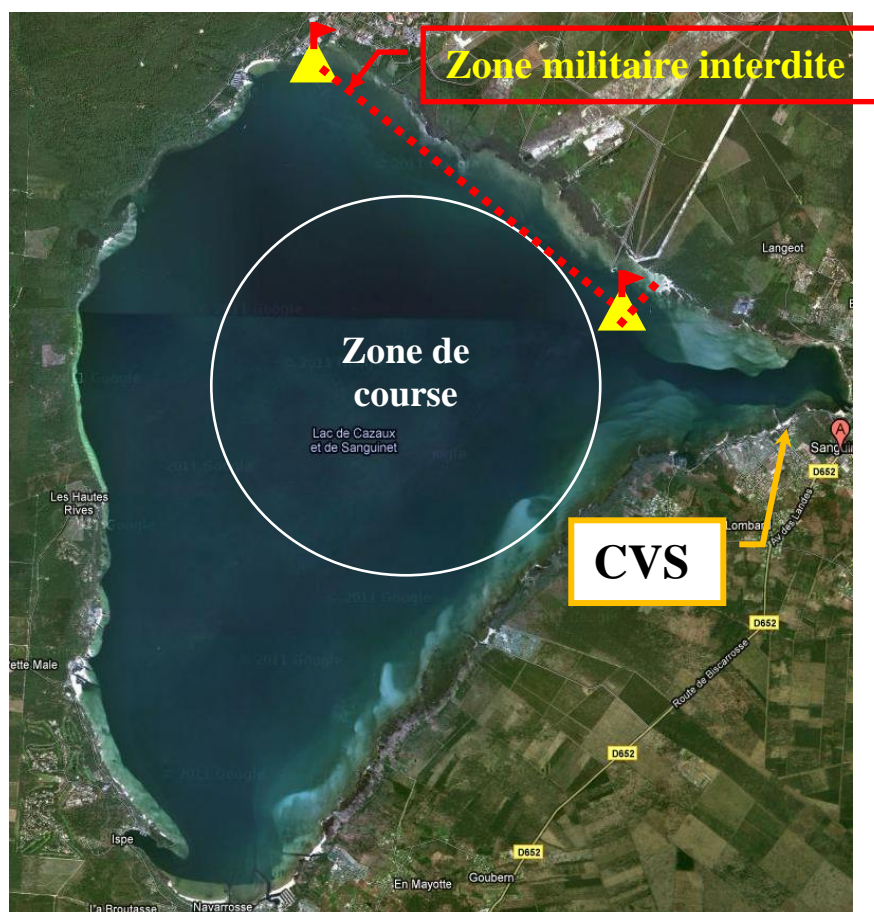
14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web du club : <http://www.cvsanguinet.org/> , ou contacter le club : cv.sanguinet@free.fr

Hébergement :

- Office du Tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
 - Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
 - Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
 - Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE



ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. **Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.**

FESTIVITES

Pasta party de bienvenue : Vendredi 1^{er} novembre à partir de 19h30 au club-house.
Repas des coureurs : Samedi 2 novembre à partir de 19h30.